

## 2 Politique

## Communiqué final du Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Jeudi 17 Décembre 2015, à 10 heures, sous la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

Le Conseil des Ministres s'est félicité de la poursuite des activités de diversification de notre économie, avec le lancement par le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, le Mardi 15 Décembre 2015, à Koulamoutou, de la quatrième étape de démarrage du Programme « GRAINE ».

Après les Provinces de l'Ogooué-Ivindo, du Woleu-Ntem et de la Ngounié, la Province de l'Ogooué-Lolo a accueilli avec ferveur et enthousiasme, le Président de la République, Chef de l'Etat, venu remettre dix sept (17) titres fonciers et 95 agréments aux coopératives.

Ce sont au total six cent soixante dix (670) hectares de terres agricoles qui vont être mises en exploitation pour répondre à un triple objectif :

accroître la production agricole nationale et garantir une plus grande sécurité alimentaire ;

créer plus d'emplois pour autonomiser les populations et mieux lutter contre l'exode rurale ;

contribuer à l'aménagement du territoire par la construction des routes agricoles, des écoles, des dispensaires, des logements sociaux, tout en améliorant les conditions de vie des populations avec l'hydraulique villageoise et l'énergie solaire.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA a mis à profit ce séjour logovéen pour communier avec les populations et visiter les infrastructures à caractère social et économique, tels que la station d'épuration d'eau de Koulamoutou, le barrage hydroélectrique d'Iboundji et l'usine de transformation du bois de Lastourville.

#### AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

#### MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a marqué son accord au projet de décret fixant les modalités et conditions d'exercice de la pêche.

Ce texte met en œuvre les dispositions communes à toutes les catégories d'autorisations de pêche, règle leur durée, les conditions de délivrance, de renouvelle-



Photo : Ollomo

Une vue des membres du gouvernement autour du chef de l'Etat.

ment ou d'usage, et énonce les caractéristiques propres à chaque autorisation de pêche, à savoir :

l'autorisation de pêche artisanale ;  
l'autorisation de pêche scientifique ;  
l'autorisation d'exploitation des poissons d'aquarium ;  
le permis de pêche sportive ;  
la licence de pêche industrielle.

Par ailleurs, ce décret instaure des conditions particulières à l'emploi des navires de pêche étrangers dans le cadre des affrètements, des accords de pêche ou d'autres arrangements.

Afin de garantir la protection des ressources halieutiques et la prévention des conflits entre les différents acteurs se livrant aux activités de pêche, le projet de décret institue quatre (4) zones de pêches :

la première zone comprend les eaux continentales jusqu'aux embouchures ;

la deuxième zone s'étend au large des côtes jusqu'à trois milles marins ;

la troisième zone est celle comprise entre trois milles et six milles marins ;

la quatrième zone est située au-delà de six milles jusqu'à la limite extérieure de la zone économique exclusive.

Pour une meilleure implication des pêcheurs et des communautés locales à la gestion des ressources halieutiques, l'administration peut requérir ces entités à des fins de suivi, de contrôle et de surveillance des opérations de pêche.

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION, DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a adopté deux (2)

projets de décrets relatifs au calendrier de l'élection partielle dans le siège unique du Canton Kye, Département du Woleu (province du Woleu-Ntem), d'un député à l'Assemblée Nationale. Il s'agit :

du projet de décret fixant la date limite de dépôt des déclarations de candidature ;

du projet de décret portant ouverture de la campagne électorale et convocation du collège électoral.

A ce titre, la date limite des déclarations de candidature est fixée au samedi 19 Décembre 2015 à 18 heures.

L'ouverture de la Campagne se fera le Mercredi 13 Janvier 2015 à 00 heure et la clôture de la Campagne le Vendredi 22 Janvier 2016 à 24 heures.

Le Collège électoral est convoqué le Samedi 23 Janvier 2016.

Le scrutin sera ouvert à 7 heures et clos à 18 heures.

#### EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Le Conseil des Ministres a marqué son accord à la demande d'accréditation de S.E. Monsieur Eli BEN-TURA, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Etat d'Israël près la République Gabonaise, avec résidence à Jérusalem en Israël.

#### MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA MODERNISATION DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTION-

#### NELS

Dans le cadre des réformes de l'Etat qui visent à rendre plus performants les structures administratives, le Conseil des Ministres a approuvé la mise en place au sein de la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat, des équipes-projets sur l'évaluation des agents et service public et sur la simplification des procédures administratives, en vue de réfléchir sur les points suivants :

les critères et les modalités d'évaluation de l'agent et du service public ;

la création d'un corps d'évaluateurs de l'Etat ;

la simplification des procédures des actes de gestion administrative ;

la dématérialisation des actes administratifs.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Conseiller du Président de la République : **M. Kai LARSEN.**

#### MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### AGENCE NATIONALE DES GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Président du Conseil de Surveillance : **M. Yves Fernand MANFOUMBI.**  
Directeur Général : **Mme Emmanuelle MATTEI.**

Directeur Général Adjoint 1 : **M. Landry Patrick OYAYA.**

Directeur Général Adjoint 2 : **Mme Patricia Danielle MANON.**

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE

#### AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

Conseiller du Président : **Dr Brice Edgard PONGA.**

Je vous remercie.

FIN.

## Activités présidentielles

### Moussa Mbaye chez Ali Bongo Ondimba

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

**Le chef de l'Etat a accordé, hier, une audience à l'émissaire de son homologue sénégalais, Macky Sall. Celui-ci était porteur d'un message dont la teneur n'a pas été révélée. Des questions en rapport avec le renforcement de la coopération ont certainement été abordées au cours de cet entretien.**

UN émissaire sénégalais,

Moussa Mbaye, a été reçu, hier, par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, au palais de la présidence de la République. Il était porteur d'un message de son président Macky Sall à son homologue gabonais. La teneur dudit message n'a pas été dévoilée. Toutefois, le renforcement de la coopération entre Libreville et Dakar a sans nul doute été évoqué au cours de l'échange entre les deux personnalités. Ce, à travers un dynamisme plus accru des échanges multiformes. Notamment en matière d'éducation et de transfert

de technologies. Il convient, en effet, de rappeler que le mois dernier, le numéro un gabonais s'était fait représenter par le Premier ministre, Daniel Ona Ondo, au Forum sur la paix qui s'était tenu dans la capitale sénégalaise. En marge de cette rencontre, le chef du gouvernement avait eu un entretien avec le président sénégalais à qui il avait transmis un message d'Ali Bongo Ondimba. Rappelons que les rapports, jugés excellents, entre le Gabon et le Sénégal, sont vieux d'une cin-

quantaine d'années. Jusque-là, aucun nuage n'est venu assombrir le ciel de ces relations de fraternité et d'amitié qui lient à la fois nos deux peuples et nos chefs d'Etat. Une forte communauté sénégalaise vit en parfaite harmonie dans notre pays avec nos populations qui apprécient d'ailleurs leur dynamisme. Le Sénégal abrite, en retour, une des plus importantes communautés gabonaises en Afrique. Nos deux pays sont liés par plusieurs accords de coopération dans divers domaines.



Photo : Ollomo

Le numéro un gabonais posant avec l'émissaire sénégalais.